

Séance ordinaire Conseil municipal

Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

8 avril 2024

Tenue au complexe municipal | Webdiffusée en direct



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Ouverture de la séance

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Période de questions**
 - Elle se fait en utilisant le micro disponible pour le public
 - La personne doit s'identifier
 - La question doit être adressée à la présidence
 - La personne pourra revenir après les interventions des autres personnes si le temps le permet
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation des procès-verbaux des séances du 11 mars et du 18 mars 2024**

6. Dépôt du bordereau de correspondance

Date	Provenance	Objet
25 mars 2024	MRC de La Jacques-Cartier	Extraits de procès-verbal de la MRC de La Jacques-Cartier du 20 mars 2024

7. Comptes déposés à la séance du conseil

Total des dépenses	1 118 626,01 \$
Services Matrec inc.	34 202,99\$
Standard life	36 254,70\$
Société de l'assurance automobile du Québec	36 861,64\$
Aquatech Société de gestion de l'eau inc.	50 493,60\$
Hydro-Québec	58 644,06\$
Déneigement Terrassement Denis Poulin inc.	108 600,42\$
Longus Québec	454 271,56\$

Total des salaires	229 867.71 \$
Total des remises	148 332.56 \$
Grand total – Salaires et remises	378 200.27 \$

8.1 Autorisation de signatures et ratification de la convention collective des employés municipaux des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

Il est résolu de ratifier le projet de convention collective découlant de l'entente de principe du 19 décembre 2023 et d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention collective 2023-2028.

Le conseil autorise également le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer une lettre d'entente avec le syndicat relativement au traitement des eaux.

8.2 Création d'un poste de coordonnateur aux finances, poste cadre intermédiaire permanent à temps plein

Il est résolu de procéder à la création d'un poste de coordonnateur aux finances, cadre intermédiaire permanent à temps plein, selon la description de poste et l'échelle salariale annexées à la présente résolution.

8.3 Embauche d'une coordonnatrice aux finances, poste permanent à temps plein

Il est résolu de nommer madame Marie-Claude Turner au poste de coordonnatrice aux finances, poste cadre intermédiaire permanent à temps plein.

La date d'entrée en fonction de madame Turner sera le 12 mars 2024, avec une période d'essai de 30 semaines. Une évaluation aura lieu dans les premiers six mois et il y aura des recommandations.

8.4 Embauche du personnel d'animation pour le Programme d'Animation Vacances 2024, postes contractuels à durée déterminée

Il est résolu de nommer les personnes suivantes pour le Programme d'Animation Vacances 2024, postes contractuels à durée déterminée :

Animateurs/animateuses	
Allyson Casey	Ismaëlla Auclair
Amélia Larose	Léane Plamondon
Béatrice Sevigny	Maïlee Ouellet
Britany L'espérance	Marissa Beaudoin
Catherine Sheehy	Meaghan Jean
Coralie Toussaint	Olivia Mazières
Daphnée Caron	Olivia Paquette
Delphine Desjardins	Olivier Beaudoin
Derek Fillion	Sarah-Maude Lortie
Élia Boulet	Sofia Badillo
Élisa Leduc	Rachel Desjardins
Élise Drolet	Charlie Beaudoin
Éloi Turcotte	Ély Simard
Émeric Labonté	

Accompagnateur/accompagnatrice
Léa Simard
Maïka Toussaint
Émile Côté
Maurane Prigent
Maxi Dauphinais
Laurence Auclair
Maïa Brassard
Camille Gingras
Aide-animateur/animateuse
Alysanne Robert
Éloïse Poulin
Gabriel Flandin
Félix Babin
Xavier Cottinet
Jazz Laforge
Heidi Lavoie
Mégane Coulombe

9.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 24-1056 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2024

Je, soussigné, Sébastien Couture, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le Règlement numéro 24-1056 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2024. Je dépose en ce jour un projet de règlement à cette fin.

9.2 Dépôt et adoption du Projet de règlement numéro 24-P-1062 concernant la division du territoire de Stoneham-et-Tewkesbury en six districts électoraux

Il est résolu de déposer et d'adopter le Projet de règlement numéro 24-P-1062 concernant la division du territoire de Stoneham et-Tewkesbury en six districts électoraux comportant trois pages et une annexe.

9.3 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

Il est résolu :

- que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
- que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.

9.4 Recours en justice au dossier de Cour supérieure 200-36-003299-245

Il est résolu :

- de mandater M^e Mathieu Tourangeau du cabinet Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour représenter et défendre la Municipalité dans le dossier de Cour supérieure numéro 200 36 003299-245.

9.5 Dépôt d'un certificat suite à la période d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement numéro 24-1066

En vertu de l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement était de 2 425, le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 253 et le nombre de demandes faites a été de 0.

Conséquemment, le nombre de demandes étant inférieur au nombre requis, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

9.6 Engagement d'acquisition des lots 1 829 994, 4 777 653 et 4 871 640 du cadastre du Québec (20, chemin des Chalets) dans le cadre du Programme général d'assistance financière lors de sinistres - Décret 673-2023

Il est résolu que le conseil municipal s'engage à faire l'acquisition des lots 1 826 994, 4 777 653 et 4 871 640 du cadastre du Québec pour la somme nominale de 1 \$, une fois la démolition ou le déplacement de la résidence par les propriétaires sur un autre terrain et de tous les autres biens situés sur les lots, incluant leurs fondations, conformément aux exigences du ministère de la Sécurité publique;

9.7 Autorisation de dépenses pour l'inscription de deux conseillers municipaux à des événements de formation

Il est résolu que le conseil autorise :

- la participation du conseiller monsieur Sébastien Cottinet aux Assises 2024 de l'Union des municipalités du Québec. Les frais maximaux alloués sont de 845 \$ plus les taxes applicables pour ladite inscription;
- la participation du conseiller monsieur Dominique Mahé au Forum des communautés forestières. Les frais maximaux alloués sont de 650 \$ plus les taxes applicables pour ladite inscription.

9.8 Autorisation de signatures pour la fin du contrat avec Aquatech, société de gestion de l'eau inc. concernant le traitement des eaux

Il est résolu d'autoriser le directeur général et greffier trésorier ou en son absence, le directeur des finances et trésorier adjoint, ainsi que le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu, à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires relatifs à la fin d'une partie du contrat avec l'entreprise Aquatech, société de gestion de l'eau inc. en lien avec le traitement de l'eau potable sur le territoire de la Municipalité.

10.1 Adoption du Règlement numéro 24-1069

Programme de financement - À l'intérieur du Bassin versant

Il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 24-1069 établissant un programme de financement relatif au remplacement de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques sur une partie du territoire du Bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles* comportant huit pages et deux annexes.

10.2 Adoption du Règlement numéro 24-1070

Programme de financement - À l'extérieur du Bassin versant

Il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 24-1070 établissant un programme de financement relatif au remplacement ou à la réfection de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques à l'extérieur du territoire du Bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint Charles* comportant huit pages et trois annexes.

10.3 Adoption du Règlement numéro 24-1071

Emprunt pour le financement - À l'intérieur du Bassin versant

Il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 24-1071* pourvoyant au *financement du programme relatif au remplacement de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques sur une partie du territoire du Bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles (règlement numéro 24-1069)* et décrétant un emprunt de *5 100 000 \$* comportant trois pages et une annexe.

10.4 Adoption du Règlement numéro 24-1072

Emprunt pour le financement - À l'extérieur du Bassin versant

Il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 24-1072 pourvoyant au financement du programme relatif au remplacement de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques à l'extérieur du territoire du bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles (règlement numéro 24-1070) et décrétant un emprunt de 612 000 \$ comportant trois pages et une annexe.*

10.5 Immobilisations 2024 – Autorisation des dépenses

Il est résolu d'accorder ledit contrat pour l'amélioration du réseau Wifi du complexe municipal, projet AD-2202, à l'entreprise qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit la firme ITI inc. au montant de 21 514,32 \$ incluant les taxes applicables. Un montant pour imprévus de 3 000 \$, si nécessaire, est également autorisé.

10.6 Rapport de dépenses à la suite de la déclaration d'urgence du maire

Il est résolu que le conseil adopte le rapport des dépenses au montant de 20 336,89 \$ et autorise le directeur des finances et trésorier adjoint à signer et transmettre une demande de compensation financière auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec.

11.1 Rapport de demande de soumissions

Achat de bandes séparatrices pour la patinoire réfrigérée (projet LO-2401)

- Demandes de soumissions auprès de 4 entreprises spécialisées.
- Il est résolu d'accorder ledit contrat à l'entreprise qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Bande de hockey Gyslain Lampron Inc. au montant de 11 606,73\$ incluant les taxes applicables.

11.1 Rapport de demandes de soumissions

Achat de bandes séparatrices pour la patinoire réfrigérée (projet LO-2401)

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Bande de hockey Gyslain Lampron	11 606.73\$
2	Distribution sports loisirs	12 193.10\$
3	Sport direct.ca	14 337.38\$
4	Gagné sports	16 197.68\$

11.2 Autorisation de signature – Avenant à l’entente intermunicipale avec la ville de Lac-Delage

Il est résolu d’autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications, à signer pour et au nom de la Municipalité, l’avenant numéro 1 de l’entente intermunicipale relative à l’accès aux activités du Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury pour les citoyens de la ville de Lac-Delage.

11.3 Entente avec l'Association de soccer de Lac-Beauport pour la saison estivale 2024

Il est résolu de conclure une entente avec l'Association de soccer de Lac-Beauport pour la saison estivale 2024.

11.4 Autorisation pour la tenue d'un événement par l'Association de soccer de Lac-Beauport

Il est résolu d'autoriser l'Association de Soccer de Lac-Beauport à tenir l'événement Défi mise en forme sur le terrain synthétique du Hameau, les 18, 19 et 20 mai 2024.

11.5 Autorisation de dépenses – Licence annuelle de la plateforme de consultation et de participation citoyenne Horizon

Il est résolu d'autoriser la dépense de 11 408,40 \$ incluant les taxes applicables, pour le renouvellement de la licence annuelle 2024-2025 de la plateforme de consultation et de participation citoyenne Horizon avec l'entreprise Granicus.

11.6 Confirmation du soutien financier octroyé aux organismes et aux initiatives citoyennes

Il est résolu d'accorder les montants suivants :

Organisation	Programme de soutien financier	Activité	Montant
Action Transition	Développement organisationnel	Projet 2024	3 000\$
Mouvement d'entraide des Cantons-Unis	Développement organisationnel	Conciliation de l'année 2023	1 800\$
Marché public des Cantons-Unis	Acquisition de matériel	Équipement promotionnel	500\$
Marché public des Cantons-Unis	Acquisition de matériel	Items publicitaires	500\$
Action Transition	Acquisition de matériel	Verres réutilisables	360\$
Action Transition	Acquisition de matériel	Bandeaux multifonctionnels	190\$
Action Transition	Acquisition de matériel	Drapeau publicitaire (Beach flag)	431\$

12.1 Rapport de demande de soumissions

Remplacement des coussins de levage, projet SP-2405

- Il est résolu d'accorder le contrat à Équipements incendies 1200' (Boivin & Gauvin inc.) au montant de 20 522,75 \$ incluant les taxes applicables.

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.1 Entretien et réparation du réseau d'éclairage public

- Demandes de soumissions sur invitation auprès de 5 entreprises spécialisées.
- La Municipalité a reçu le 14 mars 2024 à 9 h, 1 soumission.
- La plus basse soumission conforme : Turcotte (1989) inc. au coût de 28 398,83 \$ incluant les taxes applicables, pour un contrat du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2026.

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.1 Entretien et réparation du réseau d'éclairage public

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Turcotte (1989) inc.	\$ 28 398,83 \$

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.2 Services professionnels pour l'ajout d'un traitement d'eau potable à la chapelle de Tewkesbury (IF-2404) et ajout d'un traitement de pH au puits Raymond-Lortie (HM-2303)

- Demandes de soumissions sur invitation auprès de 3 entreprises spécialisées.
- La Municipalité a reçu le 20 mars 2024 à 12 h, 1 soumission.
- La plus basse soumission conforme : Stantec experts-conseils ltée au coût de 26 444,25 \$ incluant les taxes applicables.

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.2 Services professionnels pour l'ajout d'un traitement d'eau potable à la chapelle de Tewkesbury (IF-2404) et ajout d'un traitement de pH au puits Raymond-Lortie (HM-2303)

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Stantec experts-conseils ltée	26 444,25 \$

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.3 Contrôle des matériaux en chantier pour les travaux de réfection de l'écocentre, projet IF-2302

- Demandes de soumissions sur invitation auprès de 7 entreprises spécialisées.
- La Municipalité a reçu avant le 29 mars 2024 à 16 h, 4 soumissions.
- La plus basse soumission conforme : Laboratoires d'expertises de Québec Itée au coût de 14 791,53 \$ incluant les taxes applicables.

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.3 Contrôle des matériaux en chantier pour les travaux de réfection de l'écocentre, projet IF-2302

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Laboratoires d'expertises de Québec Itée	14 791,53 \$
2	Groupe Géos inc.	15 082,42 \$
3	FNX-Innov inc.	18 895,19 \$
4	Nvira environnement inc.	19 744,66 \$

14.1 Contrats pour l'acquisition du matériel pour la fabrication d'une gratte de déneigement TP-2403 et d'un petit godet TP-2402

Il est résolu d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à négocier et à conclure des contrats de gré à gré pour l'acquisition du matériel pour la fabrication d'une gratte de déneigement TP-2403 et d'un petit godet TP-2402, pour un montant maximal de 31 500 \$ taxes nettes.

14.2 Contrat pour l'implantation d'un système de gestion des actifs de la Municipalité et d'un plan directeur pour les réseaux d'aqueduc et d'égouts, projet HM-2308 (Phase II du projet HM-2306)

Il est résolu d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à négocier et à conclure un contrat pour l'implantation d'un système de gestion des actifs de la Municipalité et d'un plan directeur pour les réseaux d'aqueduc et d'égouts, projet HM-2308, jusqu'à concurrence de 55 000 \$ taxes nettes.

15.1 Dérogations mineures

15.1.1 Construction d'une piscine empiétant en cour avant au 192, chemin Vermont

- Cette dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591 a pour effet de permettre la construction d'une piscine empiétant en cour avant (empiètement de ± 2 m)
- Élément dérogatoire au *Règlement de zonage numéro 09-591* :
 - Selon l'article 7.3.2 dudit règlement, la piscine doit être implantée dans une cour latérale ou arrière
- Recommandation favorable du CCU avec exigence particulière :
 - Le déboisement devra se limiter au strict minimum et les arbres entre la piscine et la voie publique devront être conservés. À défaut, des arbres d'une hauteur de ± 3 m devront être replantés



15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.1 Rénovation de la résidence au 34, chemin des Neiges

- Les rénovations permettront d'améliorer le cadre bâti du secteur
- Recommandation favorable du CCU avec exigence particulière :
 - Que le revêtement métallique proposé autour de la porte avant soit remplacé par le même revêtement de bois que le reste de la façade, et ce, installé horizontalement ou verticalement.



**34, ch. des Neiges, Lot
2 110 437 (Cadastre
du Québec)**



15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.2 Construction d'une gloriette attenante à la résidence au 1350, chemin Jacques-Cartier Sud

- Gloriette en cour arrière
- Matériaux harmonisés avec le bâtiment principal
- Recommandation favorable du CCU



**1350, ch. J.-Cartier Sud,
lot # 2 195 373 (Cadastre
du Québec)**



15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.3 Construction d'une galerie dans les bandes de protection d'un secteur de fortes pentes au 400, 1^{re} Avenue

- PIIA en lien avec les dispositions découlant du RCI #2010-41 **pour la protection des bassins versants (RCI #2010-41, CMQ)**
- Applicable seulement pour les lots lotis avant novembre 2010
- Seul emplacement propice et conforme (galerie autour de la maison)
- Recommandation favorable du CCU



16.1 Adoption du second projet de Règlement numéro 24-P-1067-2 modifiant Règlement de zonage numéro 09-591

Il est résolu d'adopter le *Second projet de règlement numéro 24-P-1067-2 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591* comportant sept pages et deux annexes, et ce, sans changement par rapport au premier projet de règlement adopté le 11 mars 2024.

17. Divers

18. Deuxième période de questions

19. Levée de la séance

Cette présentation inclut les points présentés lors de la séance du conseil. Cependant, ces renseignements sont à titre informatif uniquement et ne contiennent pas l'intégralité des textes des résolutions adoptées. Vous devez vous référer au procès-verbal à cet effet qui sera publié sur le site Internet lors de son approbation finale.